
ZOOM

2021

SUR LE CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

*Suivez les actions mises en œuvre par
les cinq acteurs en Auvergne Rhône-Alpes*

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Auvergne
Rhône-Alpes

MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

Sommaire

04 Transitions Pro et sa mission de suivi de la mise en œuvre du CEP

05 Qu'est-ce que le CEP ?

06 Les données régionales du CEP

08 Le réseau EVA

10 L'Apec

12 Les Cap emploi

14 Pôle emploi

16 Les Missions Locales

17 Les coopérations marquantes de 2021

18 Les préconisations pour 2022



Édito

Dans un contexte de remise en question du sens du travail, de transformation rapide des métiers et des compétences demandées et de mobilité professionnelle accrue, le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est plus que jamais nécessaire pour aider les actifs à faire les choix les plus éclairés possibles.

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est convaincu de l'intérêt que chaque personne puisse avoir un interlocuteur privilégié lors des moments clés de son parcours professionnel.

À travers sa mission de suivi de la mise en œuvre du CEP, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes dispose dorénavant d'un outil performant d'observation de toutes les dynamiques mises en œuvre dans la région Auvergne Rhône-Alpes et confirme son ambition d'être un acteur clé favorisant la mobilité professionnelle des salariés en étroite relation et en partenariat avec les opérateurs CEP.

Notre mission de suivi est l'occasion de réunir dans notre région Auvergne Rhône-Alpes, tout au long de l'année, les opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle, d'évoquer les actualités, les freins rencontrés pour fluidifier au mieux les parcours des actifs et de construire ensemble les réponses les plus appropriées à leurs besoins.

Dans la perspective du lancement par France Compétences d'un nouveau marché du CEP pour les actifs occupés, le rapport de suivi fait état d'axes d'amélioration pour rendre le CEP plus connu aux yeux de tous mais également pour qu'il réponde toujours mieux aux enjeux de demain pour l'évolution professionnelle des actifs salariés.

Claude Bost et Maurice Croppi,
Président et Vice-Président de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

TRANSITIONS PRO

ET SA MISSION DE SUIVI

DE LA MISE EN ŒUVRE DU CEP

Transitions Pro est l'acteur référent des transitions professionnelles sur le territoire régional.

Organisme paritaire, piloté par les partenaires sociaux et financé par l'État, Transitions Pro agit à travers la mise en œuvre de quatre dispositifs et d'une certification :

- Le **Projet de Transition Professionnelle (PTP)** qui permet aux salariés de suivre de façon individuelle une formation en vue de changer de métier
- Le **dispositif démissionnaire** qui permet au salarié démissionnaire de bénéficier de l'allocation chômage soit pour préparer un projet de création ou de reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation en vue de changer de métier
- La **Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)** qui permet au salarié de faire reconnaître son expérience professionnelle par un diplôme
- Le dispositif **Transitions collectives (TransCo)** qui favorise la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi est fragilisé, vers des métiers qui recrutent près de chez eux
- Le **certificat CléA** qui est la reconnaissance d'un socle commun de compétences nécessaires à l'exercice de tous métiers

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est également aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle pour construire les meilleures solutions, afin de dynamiser et sécuriser les parcours des actifs salariés.

Ses missions sont de :

- Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux en charge de l'emploi et du développement des compétences,
- Identifier les besoins en matière d'emploi et de compétences dans sa région,
- Informer sur les organismes délivrant le Conseil en Évolution Professionnelle,
- Contrôler la qualité des formations dispensées,
- Suivre la mise en œuvre du Conseil en Évolution Professionnelle.

Au travers de cette dernière mission, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes observe, analyse et capitalise les dynamiques régionales et territoriales portées par les cinq opérateurs CEP : le réseau EVA, l'Apec, les Cap emploi, les Missions Locales et Pôle emploi.

Mis en place en 2020, le suivi de la mise en œuvre du CEP a permis de renforcer les relations partenariales en région entre Transitions Pro et les opérateurs eux-mêmes. Les réunions tenues régulièrement, permettent de partager les actualités du réseau, échanger sur les actions mises en place individuellement ou collectivement et travailler à la promotion du CEP.

Dans le cadre de sa mission de suivi, Transitions Pro rédige annuellement un rapport remis à France compétences, sur la base d'une méthodologie établie par ce dernier. Réalisé à partir des indicateurs transmis nationalement, ce rapport fait état de l'activité des cinq opérateurs du CEP sur la région.

Le rapport sur l'année 2021 est structuré autour de 2 axes :

- Les coopérations des acteurs autour du CEP en région
- Les parcours des actifs en région : le recours et l'usage

du CEP ainsi que le profil des bénéficiaires du CEP

Pour le réaliser, Transitions Pro trouve ses sources d'information dans :

- Les rapports d'activité des opérateurs du CEP
- Les bilans de stratégies nationales
- Les études et documents publics des opérateurs, publications sur leurs réseaux sociaux
- Les échanges avec les opérateurs en collectif ou en individuel
- Les données et études de France compétences

QU'EST-CE QUE LE CEP ?

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

Le Conseil en Évolution Professionnelle est un service gratuit, personnalisé et disponible sur l'ensemble du territoire régional. Tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, quels que soient sa durée de travail et son statut, peut bénéficier du CEP dans un cadre de confidentialité et de neutralité.

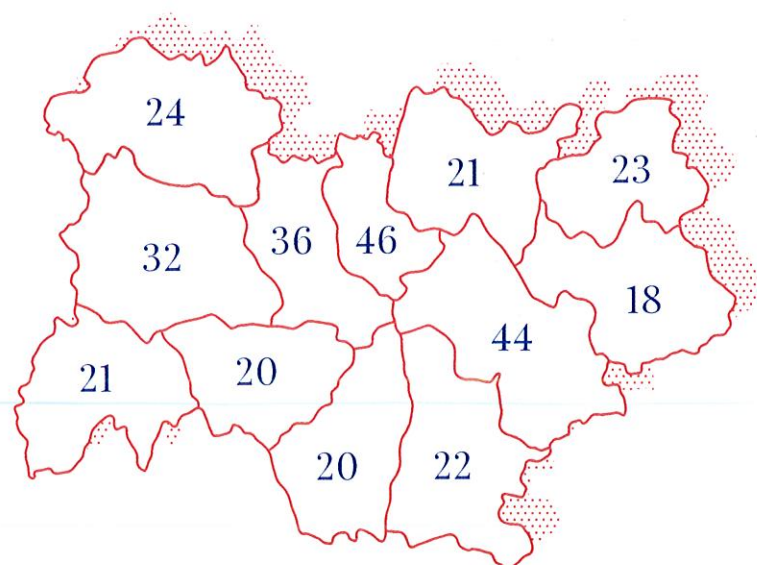
Il permet à tout actif de faire le point sur sa situation, et éventuellement de formaliser un projet d'évolution professionnelle, puis d'être accompagné dans sa mise en œuvre.

La mobilisation du Conseil en Évolution Professionnelle permet de mieux analyser sa situation professionnelle, son besoin, de mieux définir son projet, de mieux prendre en compte les réalités du marché du travail, de mobiliser les bons dispositifs, les bonnes formations, les bons financements, de prendre contact avec les bons interlocuteurs...

Il peut être sollicité, par exemple, pour :

- Prendre du recul sur sa situation professionnelle,
- Progresser dans son entreprise,
- Évoluer dans sa fonction,
- Préparer son entretien professionnel,
- Mieux articuler sa vie professionnelle avec sa vie personnelle,
- Changer de métier, se reconvertir,
- Identifier ses besoins en compétences,
- Valoriser ses compétences,
- Se former ou trouver la bonne formation,
- Trouver un emploi,
- Reprendre ou créer une activité...

Nombre de points d'accueil CEP par département



[5]

opérateurs délivrent le Conseil en Évolution Professionnelle en Auvergne Rhône-Alpes

1 opérateur est désigné par région pour le public salarié et les indépendants par France compétences pour une période de quatre ans.

En Auvergne Rhône-Alpes, il s'agit du **réseau EVA**, regroupant les CIBC, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture et l'association Envergure.

4 opérateurs sont nommés de droit **au niveau national** :

- **L'Apec** pour les cadres
- **Cap emploi** pour les personnes en situation de handicap
- Les **Missions Locales** pour les jeunes de moins de 26 ans
- **Pôle emploi** pour les demandeurs d'emploi

Sur toute la région, c'est plus de 3 000 conseillers en évolution professionnelle, répartis sur plus de 300 points d'accueil qui informent et accompagnent.

LES DONNÉES RÉGIONALES DU CEP

Nouvelles entrées en CEP

EN 2020

Auvergne Rhône-Alpes

246 477

National

2 070 798

EN 2021

Auvergne Rhône-Alpes

332 930

National

2 561 071

Au total, en 2021, 332 930 nouveaux bénéficiaires sont entrés dans le CEP en Auvergne Rhône-Alpes.

Le recours au CEP est en hausse pour la plupart des opérateurs et ceci est principalement constaté par le réseau EVA (+53 %), par Pôle emploi (+33 %) et par les Missions Locales (+17 %).

Cette hausse générale est expliquée pour les opérateurs CEP par plusieurs facteurs :

- Une année 2021 moins marquée par les conséquences COVID,
- La mise en place de plusieurs plans portés par le gouvernement en 2021 (plan de relance, plan pauvreté, plan de réduction des tensions et plan jeune),

- La montée en charge du CEP actifs salariés et indépendant par la meilleure connaissance du CEP et les actions menées par le réseau EVA,
- Les efforts de communication réalisés par les opérateurs CEP et notamment le réseau EVA,
- Une appétence des actifs à la réflexion sur leur situation et projet professionnel confirmée par de nombreuses enquêtes,
- Dans une certaine mesure, pour les salariés, une hausse du recours à la démission dans le cadre du dispositif démissionnaire, pour lequel l'accompagnement par le CEP constitue une obligation.

Le recours est très important pour les publics demandeurs d'emploi et reste encore aujourd'hui insuffisamment mobilisé par les actifs en emploi de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le taux de pénétration du CEP en Auvergne Rhône-Alpes en 2021 :

- Pour les actifs sans emploi : 63 % (contre 50,2 % en 2020)
- Pour les actifs en emploi : 0,76 % (contre 0,69 % en 2020)

Cette différence s'explique par un accès différent au CEP. En effet, le CEP est proposé par Pôle emploi à tout demandeur d'emploi qui s'inscrit, alors que du côté des salariés, il s'agit d'une démarche volontaire qui n'est pas encore connue de tous.



Typologie de public *

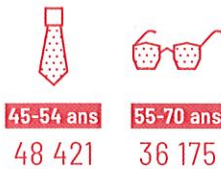
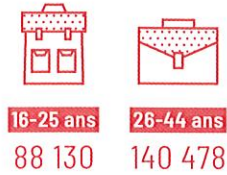
RÉPARTITION FEMMES / HOMMES



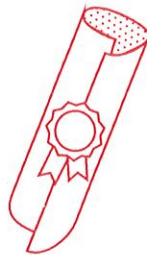
CSP



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES



NIVEAU DE FORMATION



Top 10 des secteurs d'activité des nouveaux bénéficiaires *



Activités de services administratifs et de soutien
57 463



Construction
13 290



Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
31 554



Activités spécialisées, scientifiques et techniques
11 561



Santé humaine et action sociale
24 613



Administration publique
10 688



Industrie manufacturière
20 537



Transports et entreposage
9 442



Hébergement et restauration
17 290



Autres activités de services
8 572

Motifs de sollicitation du CEP *



* Données du réseau EVA, de l'Apec, des Missions Locales et de Pôle emploi

RÉSEAU EVA

**[Claudie
Beguet]**

Directrice de projet CEP
au sein du CIBC
Auvergne-Rhône-Alpes



Le réseau EVA délivre le Conseil en Évolution Professionnelle aux salariés et indépendants de la région depuis janvier 2020. Si la première année a permis de construire des bases solides, 2021 a vu un développement important du nombre de bénéficiaires sollicitant le service, dans un contexte de crise sanitaire durable. Quelques chiffres clés : 20 042 bénéficiaires accompagnés en 2021, 190 conseillers et 128 lieux d'accueil.

En tant que service d'appui à la prise en main de son avenir professionnel, le Conseil en Évolution Professionnelle a pris tout son sens en 2021: remobiliser les salariés impactés par une situation sanitaire complexe, favoriser le repositionnement des salariés en fragilité, s'intégrer dans des dispositifs du plan de relance tels que Transitions collectives mais aussi accompagner les évolutions des salariés en quête de reconversion et de plus de sens dans leur travail et concourir à la promotion des métiers porteurs sur le territoire.

Chiffres réseau EVA 2021

19 029

nouveaux entrants dans le CEP

20 042

bénéficiaires accompagnés



11 457
femmes



7 572
hommes

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES



15-25 ans

1 106



26-44 ans

13 194



45-54 ans

3 708



55-70 ans et +

1 021

LES MOTIFS DE SOLlicitation DU CEP

536 Obtenir de l'information

2 319 Faire le point sur sa situation professionnelle

1 353 Faire reconnaître ou adapter ses compétences

14 767 Travailler à son projet d'évolution professionnelle

6 Préparer son entretien professionnel

47 Trouver ou retrouver un emploi

1 Non renseigné

Le CEP délivré par le réseau EVA

Le réseau EVA a été sélectionné par France compétences pour délivrer le Conseil en Évolution Professionnelle aux salariés du privé et indépendants de la région depuis janvier 2020.

Piloté par le CIBC Auvergne Rhône-Alpes, le groupement rassemble les compétences complémentaires de différents organismes : les huit CIBC territoriaux de la région, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale d'agriculture et l'association Envergure.

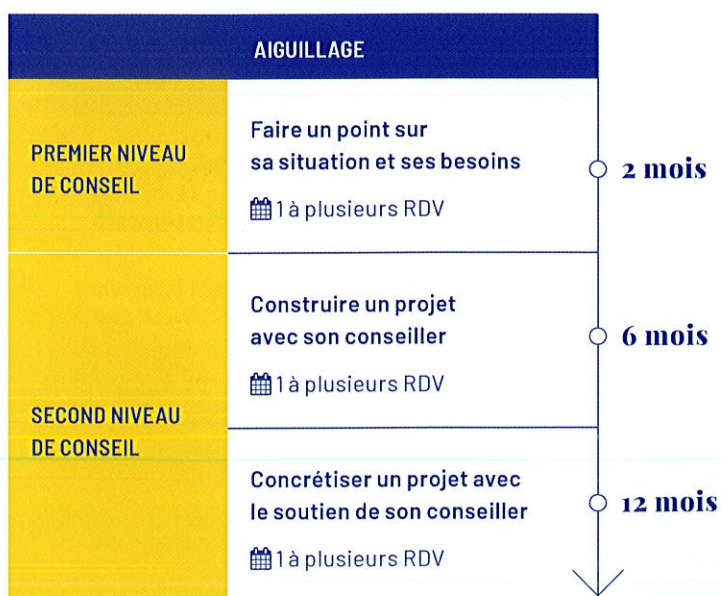
Le réseau EVA compte 190 conseillers et 128 lieux d'accueil sur la région pour garantir une facilité d'accès au service. Il déploie l'ensemble des services du Conseil en Évolution Professionnelle, en s'adaptant aux besoins et usages du bénéficiaire : faire le point sur sa situation

professionnelle, créer ou reprendre une entreprise, découvrir de nouveaux métiers, valoriser ses compétences, se former, se reconvertir, etc.

Les services sont accessibles sur site ou en distanciel (visio et téléphone). Le conseiller et le bénéficiaire mobilisent ensemble les outils et services adaptés pour la mise en œuvre du projet professionnel de l'individu.

Le réseau EVA mène également des actions de pilotage global du service sur la région : promotion du CEP et développement de sa notoriété, professionnalisation et outillage des conseillers et développer des partenariats efficaces, au bénéfice des actifs, des entreprises et du territoire.

Comment le réseau EVA accompagne les bénéficiaires ?



Témoignages

L'accompagnement réalisé par la conseillère CEP a été très important et très enrichissant. Par le dialogue, par ses questions, elle m'a permis d'affiner et d'affermir mon projet. La rédaction du dossier de « démission / reconversion » a été facilitée par l'ensemble de ses conseils tant sur le fond que sur la forme, ou le planning à suivre...

Marc

D'être accompagnée m'a permis de me sentir beaucoup moins seule, de me sentir soutenue et épaulée dans toutes les démarches que j'ai eu à réaliser. Mon conseiller m'a permis de matérialiser toutes les étapes de mon projet ainsi que les éventuelles formations ou démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de mon projet de création d'entreprise. Je suis certaine que je ne serais pas arrivée au bout de mon projet sans l'aide de mon conseiller en évolution professionnelle, qui m'a donné le coup de pouce pour avancer, avoir la force et le courage de dire « moi aussi je peux le faire ».

Chloé

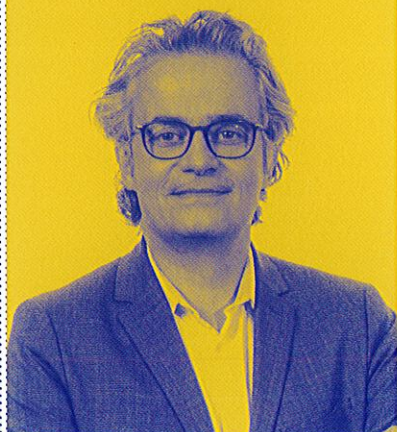
Je suis arrivé avec beaucoup d'inconnues, je n'avais aucune notion de l'ossature, de comment m'y prendre pour réaliser mon projet. Grâce à ma conseillère, j'ai été très bien aiguillé, conseillé, orienté ce qui m'a permis de ne pas m'éparpiller. J'ai pu m'orienter correctement, ne pas perdre de temps et gagner en efficacité de travail. J'ai été vraiment marqué par la sérénité et l'implication de ma conseillère sur mon dossier.

Damien

APEC

**Éric
Guillaumot**

Délégué Régional
Auvergne Rhône-Alpes
Apec



En 2021, l'Apec a accompagné 11 790 cadres en Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'opérateur du CEP. La demande de services autour de la reconversion a connu une progression importante : dans les baromètres de l'Apec, un tiers des cadres expriment l'envie d'entamer une reconversion professionnelle à la suite de la crise de 2020.

Au-delà du simple questionnement, de nombreux cadres se mettent en action via des dispositifs de formation, ou en se lançant dans l'entrepreneuriat ou des formes alternatives d'emploi. Afin de fluidifier au mieux les parcours de ces bénéficiaires, l'Apec s'est inscrite dans une dynamique forte avec tous les acteurs du territoire et notamment Transitions Pro.

Chiffres Apec 2021

11 790

nouveaux entrants dans le CEP



6 391
femmes



5 399
hommes

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES



15-25 ans
1 117



26-44 ans
7 086



45-54 ans
2 667



55-70 ans et +
920

Âge moyen
38 ANS

LES MOTIFS DE SOLLICITATION DU CEP

5 776 Faire le point
sur sa situation
professionnelle

750 Faire reconnaître
ou adapter ses
compétences

5 264 Travailler à son
projet d'évolution
professionnelle

Présentation de l'Apec

L'APEC, OPÉRATEUR DU CEP DES CADRES DANS TOUTES LES RÉGIONS

Opérateur national du Conseil en Évolution Professionnelle depuis 2014, l'Apec accompagne les cadres en activité ou en recherche d'emploi ainsi que les jeunes diplômés, dans la préparation nécessaire à la réussite de leurs projets professionnels, tout au long de leur parcours. Elle rassemble tous les facteurs d'action pour rendre possible la rencontre entre les besoins de recrutement des entreprises, et les aspirations des talents qu'elles recherchent.

S'AJUSTER AUX BESOINS, AUX NOUVEAUX USAGES

Une nécessité à laquelle l'Apec répond en faisant évoluer son offre de services, dans la droite ligne du cahier des charges du CEP avec l'objectif de permettre aux cadres de disposer d'un temps d'écoute, de recul et d'appui sur leur situation et de formaliser, le cas échéant, un projet d'insertion ou d'évolution professionnelle, de développement des compétences ou bien encore de reconversion.



Témoignages

Une écoute constante de mon conseiller, un accompagnement à la carte et en toute simplicité. Une très grande réactivité, une réelle prise en charge et compréhension de mon projet professionnel. Des points réguliers et à chaque fois avec un compte rendu détaillé, une mise à disposition des contacts nécessaires à mon projet.

Sandra, cadre salarié, bac+2
Objectif : sécuriser son parcours professionnel

Mise en place d'une démarche globale pour des gains durables.

Stéphane, cadre salarié, bac+5
Objectif : définir son projet professionnel

La disponibilité, la bienveillance, les conseils, l'écoute. L'accompagnement m'a permis de reprendre confiance en mes compétences.

Christelle, cadre salarié, bac+5
Objectif : faire le point sur sa situation

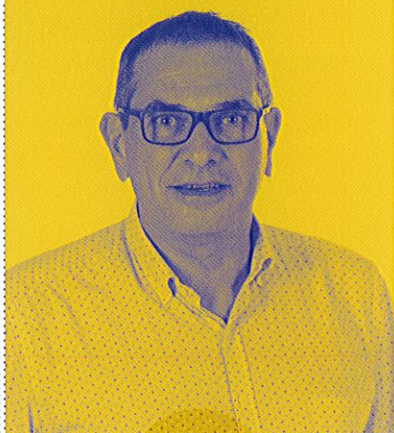
Écoute bienveillante, conseils constructifs et opérationnels, rapidité des réponses, ma conseillère m'a vraiment accompagnée lors du CEP, merci !

Lucia, cadre demandeur d'emploi, >bac+5
Objectif : élaborer un projet de formation

CAP EMPLOI

**[Philippe
Brousse]**

Secrétaire Général de Chéops ARA,
le réseau des Cap emploi
Auvergne Rhône-Alpes



La spécificité de Cap emploi en tant qu'opérateur du CEP est de pouvoir intervenir au service de demandeurs d'emploi en situation de handicap et au service de salariés en situation de handicap.

Cette spécificité répond à une logique de sécurisation de parcours. Si la sécurisation des parcours est un enjeu pour chacun, elle prend encore plus de sens au regard d'un public qui peut être confronté à une nécessité de reclassement professionnel en raison d'une problématique de santé.

Les Cap emploi intègrent donc à la dimension de l'évolution professionnelle classique, les différents besoins liés à la problématique emploi/santé et notamment le besoin de rétablissement et le besoin de compensation du handicap.

LE BESOIN DE RÉTABLISSEMENT

Le rétablissement est le processus qui permet de surmonter les effets du handicap pour rétablir la capacité d'agir de la personne, de se reconstruire après une perte de capacité, et retrouver une maîtrise de son parcours. C'est un chemin individuel dont la nature et la temporalité est propre à chacun.

LE BESOIN DE COMPENSATION

La compensation est la réponse individuelle apportée à la personne pour atténuer les conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Elle permet de réaliser une action malgré une incapacité et/ou un environnement inadapté.

Sur les années 2020 et 2021 les Cap emploi de la Région ont accompagné plus de 19 000 demandeurs d'emploi dans le cadre du CEP.

Depuis 2022, Cap emploi et Pôle emploi ont organisé une offre de service intégrée au bénéfice des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Cette offre de service est délivrée en agence Pôle emploi sur un Lieu Unique d'Accompagnement (LUA). Tout demandeur d'emploi en situation de Handicap se voit présenté et proposé le Conseil en Évolution Professionnelle. Les deux opérateurs pourront contribuer à enrichir les services proposés à un bénéficiaire dont le suivi du CEP sera capitalisé sur un seul système d'information.

En 2021, les Cap emploi de la Région ont accompagné près de 900 salariés en situation de handicap. Si, légitimement ces CEP ont accompagné des demandes répondant à des objectifs d'évolution de carrière, certaines sollicitations intègrent une prise en compte de l'évolution de l'état de santé personnelle. Dans ce second cas, le salarié anticipe une situation qui si elle n'est pas traitée pourrait potentiellement se détériorer voire aboutir à une inaptitude au poste.

Cette démarche précoce permet d'envisager toutes les solutions possibles (compensation du handicap, évolution interne/externe, formation...) en amont de toute rupture potentielle, en mobilisant le pouvoir d'agir du salarié et en articulant de manière efficiente les dispositifs, leviers et mesures des opérateurs partenaires (Agefiph, prestataires de compensation du handicap, OPCO...).

Chiffres Cap emploi 2021

19 186
nouveaux entrants dans le CEP

Présentation de Cap emploi

Cap emploi, opérateur du service public de l'emploi, intervient auprès d'un public en situation de handicap selon deux principes :

LE PRINCIPE D'INCLUSION

L'intervention des Cap emploi se fonde sur un besoin de compensation et de rétablissement en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

Un accompagnement par Cap emploi ne se mobilise donc pas en fonction du statut de la personne, mais en pertinence, avec l'adhésion du bénéficiaire et dans les situations où le handicap est prégnant et où apparaît un besoin de complément d'expertise par rapport aux offres de services des opérateurs de droit commun (Pôle emploi, Apec, Mission Locale, EVA...).

LE PRINCIPE DE RÉPONSE AU BESOIN DU BÉNÉFICIAIRE

L'intervention des Cap emploi se fonde sur le principe de réponse au besoin du bénéficiaire quel que soit son statut (demandeur d'emploi, salarié, agent de la fonction publique, indépendant...).

Offre de service pour les personnes handicapées en recherche d'emploi ou en activité :

- Faciliter la recherche d'emploi :
 - Identifier ses compétences,
 - Rédiger un CV et une lettre de motivations,
 - Sélectionner des offres, entrer en relation avec l'employeur,
 - Intégrer l'entreprise,
 - Identifier les moyens de compensation pour adapter la situation de travail...
- Bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel, notamment dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle issu de la loi du 5 mars 2014,
- Trouver des solutions adaptées pour conserver son activité (maintien en ou dans l'emploi) en tenant compte de son état de santé en lien avec le médecin du travail et l'employeur,
- Envisager une reconversion professionnelle,
- Bénéficier, sous conditions, des prestations et aides financières de l'Agefiph et du Fiphfp en lien avec le handicap en complément des dispositifs emploi, formation, santé au travail ouverts à tous.

Les Cap emploi sont pilotés par l'État, l'Agefiph, le Fiphfp et Pôle emploi.

Témoignages

Mon projet a été accueilli avec enthousiasme et sérieux par Cap emploi. Dès lors, une évaluation de mes capacités physiques par rapport au projet a été pratiquée auprès des professionnels de la PAC. Ainsi, grâce à un accompagnement et une participation financière pour une formation, un poste adapté et du matériel, je peux vraiment espérer voir la création de mon entreprise se réaliser, ce qui est une vraie plus-value. Un grand merci !*

Valérie, 56 ans

Après un bilan d'orientation Parcours avec ma conseillère Cap emploi j'ai fait un choix de reconversion. J'ai validé ce projet par un stage en entreprise. J'ai commencé ma formation mais il était difficile de rester assise pendant des heures. Un ergonomiste m'a contactée pour connaître ma situation de santé et me proposer un aménagement et un matériel adapté sur le site de formation. Je l'ai essayé pendant 2 semaines puis j'ai pu l'acheter grâce à l'aide de l'Agefiph.

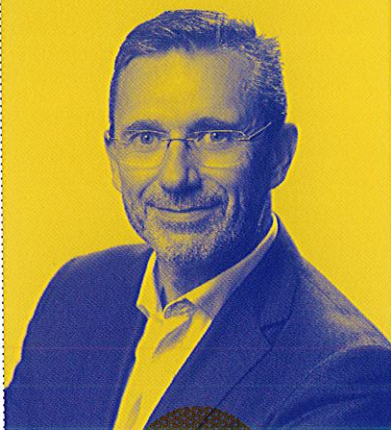
Amandine, 42 ans

* Prestation d'Analyse des Capacités

PÔLE EMPLOI

**Frédéric
Toubeau**

Directeur Régional
de Pôle emploi
Auvergne Rhône-Alpes



Le CEP est parfaitement intégré à l'offre de service de Pôle emploi, puisque tout demandeur d'emploi accompagné par Pôle emploi en bénéficie, en relation avec son conseiller-référent qui lui présente le CEP lors du premier entretien de démarrage de son accompagnement. La finalité du CEP pour Pôle emploi demeure le retour durable à l'emploi, dans un contexte de transformations profondes du marché du travail.

Aujourd'hui, le contexte socio-économique met encore plus en évidence l'importance du CEP : avec une baisse importante du chômage, notamment dans notre région, et de nombreux emplois à pourvoir dans la plupart des secteurs économiques, le défi est d'accompagner des personnes plus éloignées de l'emploi afin qu'elles puissent retrouver un travail correspondant à leurs projets et capacités, permettant ainsi aux entreprises de notre région de maintenir et développer leurs activités.

Dès lors, toutes les dimensions du CEP sont en jeu : le travail sur le projet, la connaissance du marché de l'emploi et la découverte des métiers ; l'appui à la transition et la reconversion professionnelles ; l'identification et la valorisation de ses compétences et potentiels ; le conseil en formation ; la recherche de solution pour lever les freins au projet (mobilité, hébergement, garde d'enfant...).

En déclinaison des politiques publiques de l'emploi et de son plan stratégique, Pôle emploi renforce depuis plusieurs années sa capacité à délivrer le CEP par un accompagnement renforcé ou intensif des publics qui en ont le plus besoin : les jeunes (AIJ/CEJ) ; les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée ; les habitants des QPV et en ZRR ; les bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le cadre d'une collaboration renforcée avec le réseau Cap emploi, les bénéficiaires du RSA, les séniors...

Le CEP est bien au cœur de notre offre de service et il contribue tous les jours à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et au développement économique de notre région.

Chiffres Pôle emploi 2021

245 298

nouveaux entrants dans le CEP



126 649
femmes



118 649
hommes

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES



15-25 ans
48 832



26-44 ans
119 646



45-54 ans
42 046



55-70 ans et +
34 774

Âge moyen

38 ANS

LES MOTIFS DE SOLlicitATION DU CEP

55 596 Faire le point
sur sa situation
professionnelle

37 954 Faire reconnaître
ou adapter ses
compétences

151 748 Travailler à son
projet d'évolution
professionnelle

Le CEP chez Pôle emploi

QUOI ?

Le CEP vise à rendre le demandeur d'emploi autonome dans ses démarches de retour à l'emploi. À chaque étape de son parcours d'évolution professionnelle, il doit pouvoir prendre les bonnes décisions et mener des actions efficaces.

À Pôle emploi, tout demandeur d'emploi inscrit dans une modalité d'accompagnement bénéficie du CEP pour favoriser son insertion professionnelle.

L'accompagnement CEP est mis en œuvre par le conseiller référent dans une logique de co-construction avec le demandeur d'emploi. Il favorise le retour à l'emploi ou la création/reprise d'une activité du bénéficiaire.

QUI ?

Les demandeurs d'emploi accèdent au CEP délivré par Pôle emploi en fonction de leur modalité d'accompagnement. Le conseiller référent met en œuvre le CEP, adapté en fonction des besoins identifiés lors d'un diagnostic de situation. Ce diagnostic est actualisé régulièrement au gré du parcours du demandeur d'emploi.

QUAND ?

L'accompagnement CEP débute pour tous les demandeurs d'emploi lors du 1^{er} entretien personnalisé avec son conseiller référent. Tout au long de cet accompagnement, le conseiller référent et le demandeur d'emploi font des points réguliers pour mesurer l'avancée du parcours et réajuster le plan d'action si nécessaire.

COMMENT ?

Le CEP correspond au service rendu par le conseiller qui le délivre. Il adopte pour cela une posture de facilitateur, est à l'écoute et soutient la personne dans la définition et la réalisation de son projet.

Le CEP recouvre l'ensemble des services mis en œuvre pour aider le demandeur d'emploi à élaborer et/ou à concrétiser son projet professionnel, qu'il s'agisse d'une activité salariée, d'une création ou d'une reprise d'activité/d'entreprise ou d'un projet à l'international. Il peut être délivré sous diverses formes, en présentiel (106 points de délivrance du CEP en Auvergne Rhône-Alpes), ou à distance.

Le CEP mobilise l'ensemble de l'offre de service de Pôle emploi ; il est enrichi par le recours à des expertises internes spécifiques (psychologue du travail, conseiller entreprise, conseiller en gestion de droit...).

Si le demandeur d'emploi doit développer ses compétences ou acquérir une qualification, le conseiller l'accompagne en prenant en compte les transformations du marché du travail et des métiers, et en s'appuyant notamment sur le PIC.

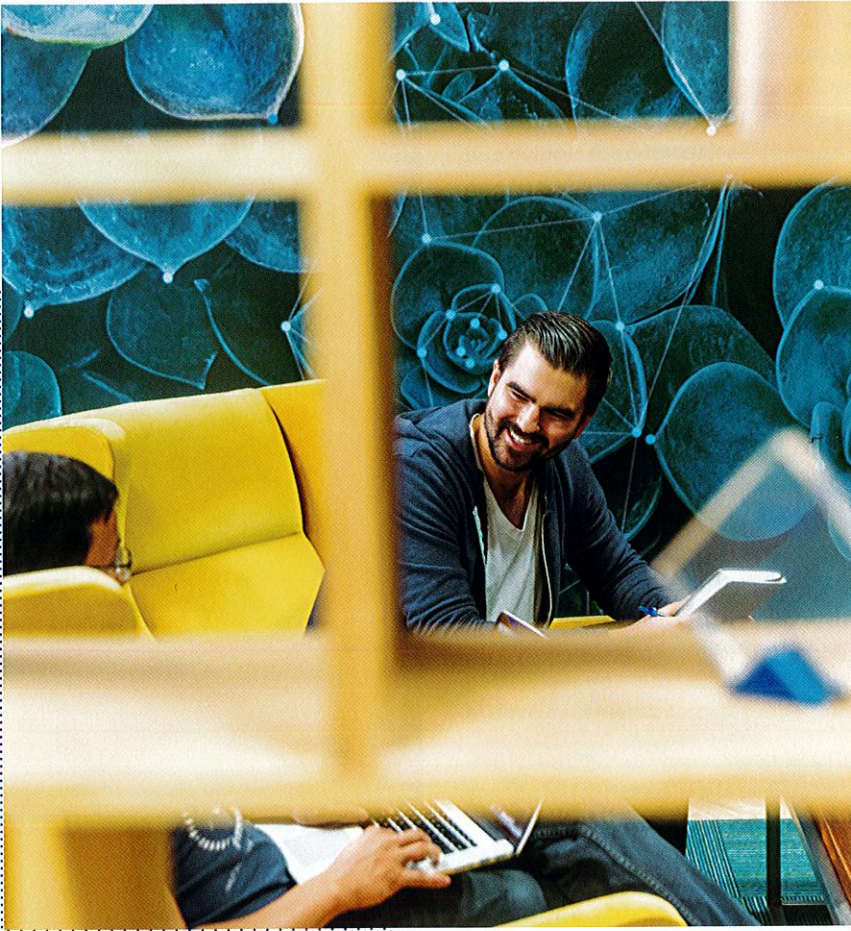
Témoignage

J'ai été assistante administrative pendant plus de 20 ans dans une petite entreprise familiale. Lorsque mon employeur a pris sa retraite, je me suis retrouvé sans travail. Je suis peu mobile car je veux rester proche de mes parents en mauvaise santé, et j'habite en zone plutôt rurale. Lorsque que je me suis inscrite à Pôle emploi, j'étais complètement découragée, limite dépressive car à mon âge trouver un nouvel emploi d'assistante ou de secrétaire sans changer de lieu de vie, c'était pour moi mission impossible. J'appréhendais beaucoup les premiers RDV avec Pôle emploi. Et puis j'avais perdu confiance en moi, en pensant que j'étais dépassée n'ayant jamais vraiment fait de formation professionnelle depuis mon BTS.

J'ai d'abord apprécié l'écoute de ma conseillère qui a pris le temps de bien comprendre ma situation, et qui m'a prise là où j'en étais, c'est-à-dire assez bas ! Elle m'a même proposé de rencontrer une de ses collègues psychologue pour m'aider à faire le deuil de mon ancien travail. Et puis rapidement j'ai pu participer à un atelier avec d'autres personnes comme moi. Ça m'a permis de faire des connaissances, de m'ouvrir vers les autres. Petit à petit j'ai repris confiance en moi, et j'ai pu faire une immersion dans une PME pas trop loin de chez moi sur un poste d'assistante plus orienté vers le commercial. Ça m'a vraiment plu et ça s'est vu puisque le patron m'a proposé un CDD de 6 mois avec perspective de CDI si tout se passe bien

Muriel, 52 ans

MISSIONS LOCALES



© LinkedIn Sales Solutions - Unsplash



Présentes sur l'ensemble du territoire national, les Missions Locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

En Auvergne Rhône-Alpes, ce sont 61 Missions Locales et près de 1300 professionnels qui se mobilisent au quotidien en faveur de l'autonomie des jeunes. Ils impulsent une véritable dynamique partenariale pour trouver des solutions adaptées et des opportunités pour tout jeune en accompagnement.

Extrait du site internet www.missions-locales.org

Chiffres Missions Locales 2021

37 627

nouveaux entrants dans le CEP



18 002
femmes

19 625
hommes

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES



15-25 ans
37 075

26-44 ans
552

Âge moyen
21 ANS

LES MOTIFS DE SOLLICITATION DU CEP

- 1 818 Faire le point sur sa situation professionnelle
- 26 176 Faire reconnaître ou adapter ses compétences
- 9 633 Travailler à son projet d'évolution professionnelle

LES COOPÉRATIONS MARQUANTES DE 2021



Inscrites dans le cahier des charges de 2019, les coopérations au service des parcours font partie intégrante de l'activité de Conseiller en Évolution Professionnelle. Au-delà de l'ingénierie de parcours elle-même, la coopération est également nécessaire dans le cadre de l'aiguillage des services et s'intègre au travers d'actions menées au titre du Service Public Régional de l'Orientalion (SPRO) sur le territoire.

Les finalités des coopérations établies en région Auvergne Rhône-Alpes sont multiples et contribuent à l'amélioration des services :

- Connaissance et promotion du CEP
- Amélioration de la prise en charge des publics
- Fluidification des parcours
- Professionnalisation des conseillers.

Les opérateurs CEP et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

En tant qu'organisme référent de la reconversion professionnelle des salariés, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes œuvre au quotidien aux côtés des opérateurs CEP pour promouvoir le recours à ce service, fluidifier les parcours, notamment des salariés en reconversion, suivre l'efficacité des dispositifs de mobilité professionnelle des salariés et faciliter la mise en visibilité des métiers à fortes perspectives d'emploi aujourd'hui et demain, dans la région.

En 2021, les opérateurs CEP ont été particulièrement mobilisés dans le cadre des actions portées par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes au service de la mobilité professionnelle des actifs.

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes organise notamment des réunions inter opérateurs CEP.

De nouvelles conventions de partenariat ont été signées ou renouvelées au cours de l'année 2021 :

- Signature d'une convention avec Pôle emploi
- Signature d'une convention avec Cheops Auvergne Rhône-Alpes
- Renouvellement de la convention avec l'Apec
- Renouvellement de la convention avec le réseau EVA

En 2021, la coopération avec les opérateurs CEP s'est également traduite par la tenue de plusieurs événements marquants, tels que :

- La mise en place du Lieu Unique d'Accompagnement au sein des agences Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi BOETH et la mise en place de « Team handicap »
- La délégation de PMSMP entre Pôle emploi et le réseau EVA

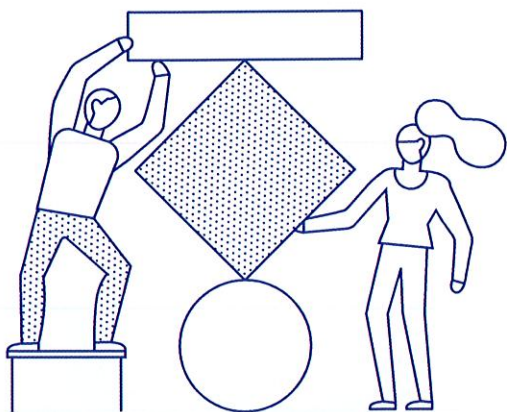
- Les semaines de l'évolution professionnelle
- Les journées nationales de la reconversion
- La journée de l'inclusion de l'Apec
- Les Matinales du SPRO
- Les opérations #TousMobilisés de Pôle Emploi



LES PRÉCONISATIONS

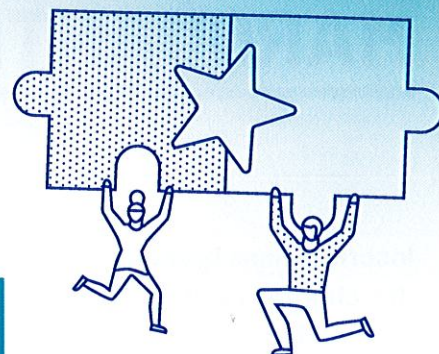
POUR 2022

Au travers de sa mission et de ses observations, Transitions Pro identifie plusieurs actions qui pourraient être menées ou renforcées afin d'améliorer le recours au CEP et sa fluidification :



[01] EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

- Poursuivre les échanges entre opérateurs CEP permettant une meilleure connaissance des fonctionnements de chacun
- Dégager du temps pour faciliter les échanges de pratiques entre conseillers des cinq opérateurs CEP



[02]

EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

- Poursuivre le travail de lisibilité des services offerts dans le cadre du CEP
- Poursuivre les actions communes de communication autour du CEP
- Renforcer l'accès à l'information sur le CEP auprès des entreprises de la région

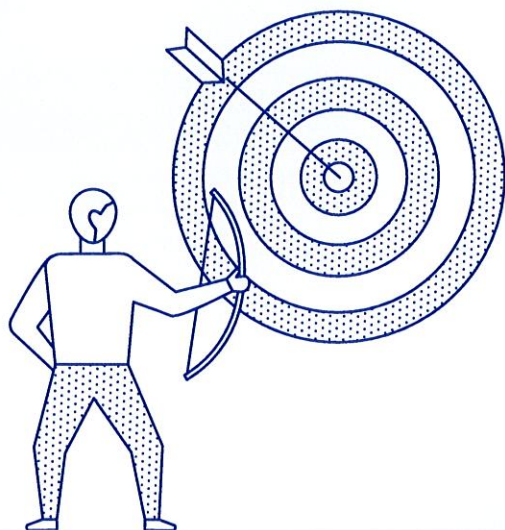
[03]

EN MATIÈRE D'USAGE



- Repositionner le CEP dans ses principes fondamentaux (neutralité, accessibilité...)
- Rendre le CEP plus uniforme quel que soit l'opérateur pour un service plus homogène
- Capitaliser sur le travail de mutualisation à travers la mise en place du LUA
- Permettre de la souplesse dans la mise en place de l'offre de service CEP délivrée
- Travailler ensemble autour de la question de la création d'entreprise

[04] EN MATIÈRE D'ENJEUX



- ▶ Participer activement en tant qu'opérateur CEP à l'information sur les métiers porteurs et les enjeux des compétences de demain

- ▶ Répondre au niveau national à la problématique d'accès au CEP des actifs de la fonction publique

- ▶ Répondre au niveau national à la problématique de financement du CEP des salariés BOETH suivis par le réseau des Cap emploi

- ▶ Permettre le recours plus fréquent à CléA pour les publics de bas niveau de qualification

- ▶ Travailler à la simplification de l'appareil de formation

- ▶ Privilégier le recours aux dispositifs sécurisant les parcours professionnels des salariés

- ▶ Anticiper les problématiques à venir de l'accompagnement des seniors face à l'allongement de la durée de travail et des problématiques de vieillissement associées

- ▶ Systématiser la professionnalisation des conseillers en évolution professionnelle à la connaissance du marché de l'emploi et des métiers

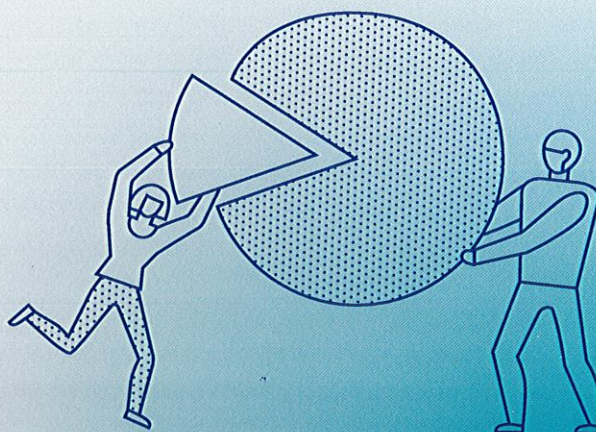
[05] EN MATIÈRE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CEP

- ▶ Faire évoluer et harmoniser les systèmes d'information vers AGORA afin de permettre de mieux suivre les parcours, comprendre les trajectoires

- ▶ Observer le CEP délivré par les opérateurs à un niveau territorial

- ▶ Intégrer dans les systèmes d'information les structures France service dans les vecteurs de connaissance du CEP

- ▶ Permettre d'identifier en matière de CEP ce qui relève du conseil ponctuel de ce qui relève de l'accompagnement CEP



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Auvergne
Rhône-Alpes

Transitions Pro
04 72 82 50 50
transitionspro-ara.fr
f in  

MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

**Mon Conseil en Évolution
Professionnelle**
mon-cep.org



**Scanner le QR code
pour accéder à
la version complète
du rapport**